



DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 04/07/2011

Depuis le dernier CTPD du 03.05.2011, les agents de la DDFIP de l'Eure ont démontré leur détermination avec un taux de grève de près de 20% lors de la journée d'action sur les salaires du 31 mai dernier alors que le taux national ne dépassait guère 10 %. Dans ce domaine aussi, l'exigence des agents est forte, d'autant plus lorsque les conditions pour accomplir leurs missions sont de plus en plus dégradées dans un contexte de suppressions d'emplois qui perdure. Depuis 2000, les agents des deux ex directions de l'époque ont été confrontés à la mise en place de l'ARTT sans création d'emplois, à de multiples réformes et restructurations, à des suppressions d'emplois massives et régulières et à une mise en place de nouveaux critères de gestion. Quant à la fusion, elle n'a fait qu'empirer les choses et son bilan est négatif. Il est synonyme de nouvelles suppressions d'emplois, de restructurations supplémentaires, de transformation de missions, de fermetures de service, de réorganisation des processus de travail, de nouveaux modes de management, de pression et de stress qui prennent plus d'importance dans un climat social perturbé où existe une absence forte de lisibilité quant à l'avenir.

Les motifs d'insatisfaction au travail sont grandissants, d'ailleurs les espaces de dialogue expérimentés dans le département les ont mis en exergue. Les réponses tant attendues que ce soient nationalement ou dans le département n'arrivent pas. Dans ce contexte, la souffrance des agents au travail atteint un niveau inégalé à la DGFIP. La multiplication des suicides au Ministère au cours du mois de juin est l'expression de ce désarroi au même titre que la tentative de suicide d'un syndicaliste la semaine dernière en plein CHS ministériel !!

Les causes de la souffrance des agents au travail sont bien identifiées, et vous les connaissez: intensification du travail, suppressions d'emplois, manque de formation, de reconnaissance, perte d'identité de nombreux « métiers », management basé sur l'individualisation, nouvelles organisations du travail: il faut mettre un terme à cet engrenage et ne pas proposer comme vous l'avez fait dernièrement auprès de la Centrale une nouvelle expérimentation parce que c'est « bon pour le département »; les agents en ont assez, quand allez vous le comprendre!

Dans notre département, vous avez reçu les organisations syndicales le 8 décembre dernier afin de mettre en place un dialogue social constructif et franc. A cette occasion, des questions ont été posées, des orientations et des engagements formels ont été pris. Or, il a fallu parfois plusieurs rappels de notre part pour obtenir satisfaction. Dernièrement, vous avez convoqué un CTPD le 16 juin avec 9 puis 8 puis 7 points à l'ordre du jour dont les budgets et les rapports d'activité de nos deux filières. Avec un ordre du jour aussi chargé et sans respecter les délais pour la transmission des documents, il nous était matériellement impossible de préparer ce CTPD dans de bonnes conditions. La CGT FP 27 et Solidaires ont alors décidé de boycotter cette réunion tout en vous demandant une audience pour clarifier nos attentes dans le cadre d'un véritable dialogue social. Vous avez alors accepté de scinder le CTPD en deux, mais en date du 28 juin soit moins de trois jours ouvrés avant la tenue du CTPD les documents relatifs au budget n'étaient toujours pas en notre possession. On peut dire que la direction a tiré les enseignements de l'audience !!!

C'est pourquoi, au regard des délais non respectés concernant la transmission des documents relatifs au budget, nous vous demandons solennellement le report au 7 juillet de ce chapitre. Dans la négative, vous nous obligeriez à quitter la salle et donc à boycotter la totalité de ce CTPD pour la seconde fois.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

La CGT acte la réactivation d'un Conseil départemental de la formation suite à notre demande lors du CTP du 8 février dernier.

Concernant l'approche qualitative de l'année de formation 2010-2011, nous regrettons l'absence de synthèse concernant les évaluations (à chaud et à froid) des stagiaires au niveau local, ce qui ne nous permet aucune analyse sur le ressenti des agents vis à vis du contenu des formations par rapport au travail effectué.

NUMERISATION DU CADASTRE :

Avant de rentrer dans le détail de cette opération, permettez nous de revenir sur la forme. Vous nous indiquez aujourd'hui 4 juillet et même si ce CTPD devait se dérouler le 16 juin, qu'une opération de scannage a débuté au CDIF d'Evreux -Sud le 1er juin. La CGT FP27 considère que cette opération conduit à une nouvelle forme d'organisation liée aux applications informatiques et que sa mise en oeuvre relève d'un vote au sein du CTP conformément à l'article 12 du décret 82-452 du 28 mai 1982 précisant les champs de compétence des CTP. C'est pourquoi dans le cadre du bon fonctionnement de cette instance et dans le cadre de la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, qui vise à améliorer les pratiques du dialogue social en reconnaissant pleinement le fait syndical, il nous paraît inopportun d'avoir à statuer sur ce sujet aujourd'hui alors que sa mise en place a été engagée au 1er juin.

Nous réitérons notre demande formulée au cours de l'audience, de prévoir des CTPD en amont du lancement d'opérations.

En dehors de cet aspect, il reste des questionnements liés à cette dématérialisation. Vous indiquez dans les documents que la dématérialisation facilitera l'accès des services à l'information dans le cadre des restructurations. Cela indique t-il la volonté de relancer le rapprochement CDI/CDIF, l'administration, rappelons le, ayant mis fin provisoirement à ce rapprochement lors de la mise en route des SIP.

Avez vous des informations à ce sujet ? Des dates ?

Quels ont été les arguments pour le choix du site d'Evreux ?

REGLEMENT HORAIRES VARIABLES :

Sans remettre en question les choix individuels des agents, nous nous étonnons que sur 8 PNC, 4 Recettes Perceptions de taille moyenne soient dans le périmètre des 4,5 jours. Pour la CGT FP 27, la réponse à la continuité du service public de proximité passe par la création d'emplois dans ces structures et non par la fermeture d'une ½ journée par semaine. La RP du Roumois le 20.01.2011 avait opté pour une formule à 5 jours, pourquoi est -elle passée à 4,5 alors que la circulaire du 10.12.2010 prévoit la possibilité de formule sur 4,5 jours uniquement pour des structures dont le nombre d'emplois implantés d'agents de catégorie B ou C est inférieur ou égal à 3 agents. D'autre part, nous n'avons pas les résultats détaillés des votes pour chacune des structures.

QUESTIONS DIVERSES :

- Où en est la notation de la Gestion Publique ?
- Transmission aux CHS et CTPD des plans des travaux prévus dans les diverses structures
- Mise en ligne du tableau de la situation des effectifs gestion Publique. (la dernière mise à jour date d'octobre malgré notre demande du 8 février).
- Note sur la prise en compte du temps de trajet pour les réunions d'1/2 journée.
- Communication des PV de l'administration aux personnels de la DDFIP27
- Transmission de la 2ème liste pour les élections professionnelles
- Travaux à Evreux Sud